

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180009: conserves de légumes, légumes deshydrates, choucroutes, légumes en saumure, préparation de légumes secs, surgelés et congelés, nettoyage ou préparation de légumes frais

En vigueur au 01/01/2014 (Dernière actualisation de la page 22/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

La formule d'indexation applicable aux salaires de la CP 118 ne s'applique pas aux apprenti(e)s sous contrat d'apprentissage homologué par le Ministère des classes moyennes.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

Classe salariale	Ancienneté dans la classe salariale (mois)		
	0	6	24
1	11.29	11.46	11.46
2	11.73	11.90	11.90
3	12.18	12.37	12.37
4	12.62	12.81	12.81
5	13.06	13.26	13.46
6	13.51	13.71	13.91
7	13.95	14.17	14.38
8	14.42	14.63	14.85

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Pourcentages des salaires minimums mentionnés au tableau 1.1.

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%